

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à 19h30, en Mairie d'Arboys en Bugey, sous la présidence de Monsieur Michel Charles RIEIRA.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Lydie Miraillet, Pierre Dulliand, Marion Spelani, Christophe Mayot, Patricia Delaby, Fabrice Angelier, Eric Hell, Sophie-Charlotte Martin, Nicolas Samoyeau, Sophie Bocquet, Yanis Cotin, Roxane Coeurdoux, Romain Legland, Marie Ribeiro, Joël Bordonnat, Valérie Morgante, René Vuillerod, Michel Charles Rieira.

ÉTAIT EXCUSÉE

Carole Bietrix – procuration donnée à Fabrice Angelier

Vérification du quorum :

Le conseil municipal est composé de 19 membres. **19** membres sont présents ou représentés, dont **18** présents physiquement. Le quorum est atteint. La séance peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Sophie-Charlotte Martin, conseillère municipale, est désignée de secrétaire de séance. Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

La séance débute à 19h40

POINT 1 – ÉLECTION DU MAIRE

Textes applicables :

Articles L. 2122-4 à L. 2122-7 et L. 2113-13 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé :

Le président de séance, **Michel Charles Riera** doyen d'âge parmi les conseillers présents, préside la séance conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT, jusqu'à l'élection du maire.

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret.

Résultat du vote :

Candidat	Voix obtenues
Joël Bordonnat	16
Bulletins blancs ou nuls	3 blancs

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Joël Bordonnat est proclamé Maire de la commune d'Arboys en Bugey au premier tour de scrutin.

Monsieur Joël Bordonnat prend place au fauteuil de maire et préside la suite de la séance.

Joël Bordonnat prend la parole à la suite de ce vote, remerciant les habitants et ses colistiers pour leur confiance. Pierre Dulliand demande également à prendre la parole, revenant sur la mandature précédente. Il demande également que l'indemnité maximale (1820,96 euros brut) soit mise en place avec prise d'effet immédiat pour Joël Bordonnat. Les conseillers présents acquiescent.

M. René Vuillerod demande la parole. Il fait référence à une remarque formulée lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, évoquant un « changement d'équipe donc changement de secrétaires », et sollicite des précisions sur ce point. M. le Maire, Joël Bordonnat, indique ne pas avoir encore échangé avec la secrétaire générale et précise ne pas connaître les termes de son contrat, à ce jour.

POINT 2 — ÉLECTION DES Maires délégués

Le conseil municipal de la commune nouvelle a été invité à procéder à l'élection des Maires délégués d'Arbignieu et de Saint Bois. Joël Bordonnat s'est proposé à la Mairie déléguée d'Arbignieu, par souci de fluidité et de lisibilité envers les habitants de la commune. Eric Hell s'est proposé à la Mairie déléguée de Saint Bois.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-12-2 du CGCT, les Maires délégués sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Résultat du vote :

Candidat mairie déléguée Arbignieu	Voix obtenues
Joël Bordonnat	16
Bulletins blancs ou nuls	3 blancs

Résultat du vote :

Candidat mairie déléguée Saint Bois	Voix obtenues
Eric Hell	16
Bulletins blancs ou nuls	3 blancs

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Joël Bordonnat est proclamé Maire délégué d'Arbignieu et Monsieur Eric Hell est proclamé Maire délégué de Saint Bois.

POINT 3 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Textes applicables :

Articles L. 2122-1, L. 2122-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Exposé :

Le Maire propose au conseil municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints, conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT.

Il est procédé à l'élection de la liste d'adjoints, proposée par Joël Bordonnat, dans l'ordre de leur rang, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection des adjoints

Candidat(e)	Voix
Christophe Mayot – Lydie Miraillet- Eric Hell	16 voix
Bulletins blancs ou nuls	2 blancs- 1 nul

→ **Christophe Mayot** est élu 1er adjoint.

→ **Lydie Miraillet** est élue 2ème adjoint(e)

→ **Eric Hell** est élu 3ème adjoint



RÉCAPITULATIF DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Rang	Nom – Prénom	Fonction
1	Joël Bordonnat	Maire – Maire délégué d'Arbignieu
2	Christophe Mayot	1er Adjoint
3	Lydie Miraillet	2ème Adjointe
4	Eric Hell	3ème Adjoint - Maire délégué de Saint Bois

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h58 heures.

Le présent procès-verbal a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Le Secrétaire de séance,</u> [NOM Prénom] Martin Sophie de l'olle Signature 	<u>Le Maire,</u> [NOM Prénom] BORDONNAT Jael Signature 
--	--